

N° 111-2023

**DECISION**

**OFFRE DE RACHAT BACS ROULANTS CASSÉS**

La Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle a été contactée par la société ARFP (Activités de Recyclage et de Formulation du Plastique) afin de collecter et recycler les bacs roulants (poubelles) cassés ou hors service. Une offre de rachat est actuellement en cours par l'intermédiaire d'ARFP pour un rachat en l'état sans garantie à hauteur de 120.48 TTC.

Le Président de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°82-2022 en date du 29 septembre 2022 portant sur l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022, portant sur la délégation du Conseil Communautaire au Président ou à son représentant en vertu de l'article L5211-10 du code général des collectivités publiques,

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est propriétaire des bacs de collecte,

**CONSIDERANT** que les bacs roulants sont hors d'usage et ne sont plus utilisés pour les collectes, il est proposé par ARFP une offre de rachat d'un montant de 120.48€ TTC en l'état,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure cette négociation avec ARFP,

**DECIDE**

**DE SIGNER** l'offre de rachat au prix de 120.48 TTC pour les bacs roulants cassés proposée par ARFP en l'état.

Fait à Pont-Audemer, 18 décembre 2023

Le Président,  
  


Francis COUREL